

Syndicat Intercommunal de  
Fonctionnement et d'Investissement  
du Collège et des Equipements  
Sportifs

S.I.F.I.C.E.S



**Nombre de Membres**

En exercice : 8  
Présents : 6  
Votants : 6

Pour	Contre	Abstention
6	0	0

**N° DCS 14/2024**

**OBJET**  
**CESSION DE MATERIEL**  
**INUTILISE : VENTE EN LIGNE DE**  
**TATAMIS**

Date de la convocation le :  
03 juin 2024

Délibération transmise au  
représentant de l'Etat le 18 juin  
2024.

Liste des délibérations publiée sur  
le site internet du complexe sportif  
de l'Oumière le 18 juin 2024.  
[complexe-sportif-de-loumiere.com](http://complexe-sportif-de-loumiere.com)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU**  
**COMITÉ SYNDICAL DU S.I.F.I.C.E.S**

**Séance du mercredi 12 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze juin, à dix-neuf heures trente, les délégués désignés par les Conseils Municipaux des communes du nord du canton de l'île d'Oléron se sont réunis, au complexe sportif de l'Oumière à Saint-Pierre d'Oléron, en séance publique.

Présents : M. Patrick GAZEU, Président.

Mmes. Soraya BERRO, Barbara DESNOYER, Patricia PETIT, MM. Romain BERLAND, Sylvain NOUET.

Absents excusés : Mme Agnès DENIEAU, M. David BOSC.

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du CGCT.**

**Assistaient à la séance** : M. Lionel ANDREZ, suppléant de la commune de Saint-Pierre d'Oléron, M. Gilles MIRAMBEAU, Principal adjoint du collège Le Pertuis d'Antioche - Mme Stéphanie CAYROL, directrice du complexe sportif de l'Oumière, M. Pascal COUDRAIN - conseiller technique.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un(e) secrétaire pris au sein du comité. Madame Patricia PETIT est désignée pour remplir cette fonction.

**N° 14/2024**

**CESSION DE MATERIEL INUTILISE : VENTE EN LIGNE DE TATAMIS**

Monsieur le Président suggère la vente aux enchères de 144 tatamis via le site internet Agorastore suite à la rénovation de la salle des arts martiaux. Les détails sont indiqués ci-dessous.

Qté	Désignation	Fabricant	Année	N° Inventaire	N° Agorastore	Montant de la mise à prix
144	Tatamis Vinyles (64 bleus / 80 jaunes)	SFJAM Noris	2007	89	10146	4 320 € TTC (30 € l'unité)

En cas d'absence d'enchère valide, la vente pourra être relancée avec une mise à prix inférieure de 30% à la mise à prix initiale puis de 50%.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :**

**Article 1 : DECIDE** d'autoriser la vente de ce bien au prix de cession de **4 320 € TTC**, ce montant sera imputé à l'article 775 du budget du SIFICES,

**Article 2 : DECIDE** la sortie de ce bien du patrimoine du SIFICES pour motif < cession à titre onéreux sur bien déjà amorti >

**Article 3 : AUTORISE** monsieur le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette vente.

**AR Prefecture**

017-251701678-20240612-DCS142024-DE  
Reçu le 18/06/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa récupération par le représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Pierre d'Oléron, le 13 juin 2024.

Le Président,  
Patrick GAZEU

The image shows a circular official stamp of the 'COMPLEXE SPORTIF DE SAINT-PIERRE D'OLÉRON' with the acronym 'SIFICES' in the center. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp. To the right of the stamp, the text 'Le Président, Patrick GAZEU' is printed.